

2024-2025

Détails de la couverture du régime d'assurance étudiant



Syndicat étudiant du Cégep Marie-Victorin

Service offert à tous les membres ↓

TÉLÉMÉDECINE | MAPLE

Consultations avec un.e médecin ou IPS

5 consultations / année académique

PROGRAMME D'AIDE ÉTUDIANT | HUNI PAE

Consultations psychologiques

8 consultations / couverture (**60 min.** / consultation)

Consultations juridiques, en organisation budgétaire et en nutrition

1 consultation / problématique / année académique

Services en physiothérapie et d'ergothérapie

3 séances / année académique

Détails de la couverture d'assurance

Veillez prendre note que cette couverture ne remplace pas l'assurance médicaments exigée par le gouvernement du Québec.

SOINS DE SANTÉ | ASSOMPTION VIE

Soins paramédicaux

Acupuncteur.trice Chiropraticien.ne Massothérapeute Naturopathe Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	50 \$ / visite, max. combiné 400 \$ / couverture	max. global 600 \$ / couverture
Psychologue Psychothérapeute Sexologue Travailleur.euse social.e	50 \$ / visite, max. combiné 400 \$ / couverture	
Tests psychométriques effectués par une ou un psychologue autorisé	max. 300 \$ / 36 mois consécutifs	

Soins oculaires

Examen de la vue	max. 50 \$ / 12 mois consécutifs
Lunettes de prescription Lentilles cornéennes	max. 125 \$ / 24 mois consécutifs
Correction de la vue au laser	max. 100 \$ à vie

Médicaments

Contraceptifs inscrits et non inscrits sur la liste RAMQ (2e payeur) (Contraceptifs oraux, stérilets hormonaux, injections contraceptives, anneaux contraceptifs, timbres contraceptifs et implants contraceptifs)	70 % des frais*, max. 300 \$ / couverture
---	--

*Médicaments génériques en complément de la RAMQ, 2e payeur : 70%. Médicaments de marque : 70 % du prix du médicament si aucun équivalent sur le marché // 70 % du prix du médicament équivalent le moins cher sur le marché.

Frais complémentaires

Ambulance (par voie terrestre et aérienne)	70 % des frais, max. 300 \$ / couverture	max. global 800 \$ / couverture
Chambre semi-privée (hospitalisation)	100 % des frais - 40 \$ / jour max. 250 \$ / couverture	
Tests sanguins (incluant les bilans de santé)	70 % des frais, max. 100 \$ / 12 mois consécutifs	
Radiographies et échographies en clinique privée (incluant les échographies de maternité)	70 % des frais, max. 150 \$ / 12 mois consécutifs	
Soins infirmiers privés	60 % des frais, max. 500 \$ / couverture	
Soutien-gorge (suite à une mastectomie)	60 % des frais, max. 200 \$ / couverture	
Fauteuil roulant non motorisé Lit d'hôpital Béquilles (1 paire à vie)	60 % des frais, max. combiné 200 \$ / couverture	
Vêtements de pression pour brûlure	60 % des frais, max. 350 \$ / couverture	
Cure de désintoxication fermée* (dans un établissement reconnu)	50 % des frais, max. 1 000 \$ à vie max. 25 \$ / jour est payable	

*Recommandation médicale requise

SOINS DENTAIRES | ASSOMPTION VIE

Maximum global dentaire de 500\$ / couverture

Examen Nettoyage Radiographie Polissage	70 % des frais (sous réserve des maximums prévus au contrat)
Traitement des gencives Traitement de canal Extraction des dents (incluant les dents de sagesse) Plombage	70 % des frais

MALADIE GRAVE | ASSOMPTION VIE

<p>Maladies couvertes (25)</p> <ul style="list-style-type: none"> Accident vasculaire cérébral (AVC) Anémie aplastique Brûlures sévères Cancer Cécité Chirurgie de l'aorte Coma Crise cardiaque Démence, y compris maladie d'Alzheimer Greffe d'un organe vital Infection du VIH dans le cadre de l'occupation Insuffisance rénale Insuffisance d'un organe vital sur liste d'attente Maladie de Parkinson Maladies du neurone moteur Méningite purulente Paralyse Perte de l'usage de la parole Perte de membres Perte d'autonomie Pontage coronarien Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque Sclérose en plaques Surdité Tumeur cérébrale bénigne 	<p>Capital assuré de 2 500 \$</p>
--	--

COUVERTURE ACCIDENT | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA

Prestations liées au remboursement de frais paramédicaux

Services soins infirmiers privés	50 \$ / heure, max. 5 000 \$ / accident	<p>max. 10 000 \$ / accident</p>
Transport par ambulance	5 000 \$ / accident	
Chambre semi-privée (hospitalisation)	5 000 \$ / accident	
Physiothérapeute	300 \$ / accident	
Chiropraticien.ne	300 \$ / accident	
Frais de location d'un fauteuil roulant et d'un poumon d'acier	100 % des frais	
Prothèses auditives, Béquilles, Attelles, Plâtres, Minerves, Supports orthopédiques	100 % des frais Achat ou location uniquement	

Soins dentaires en cas d'accident

Frais dentaires engagés à des fins thérapeutiques	100 % des frais, max. 5 000 \$ / accident
---	---

Les frais doivent être engagés dans les cinquante-deux (52) semaines suivant la date de l'accident à l'origine de la blessure.

Prestations pour frais d'étude

Service d'un.e professeur.e qualifié.e (reconnu.e par le ministère de l'Éducation)	20 \$ / heure, max. 300 \$ / accident
Prestation pour frais institutionnels (incluant les frais de stage et de formation)	50% des frais, max. 500 \$ / session

Prestation en cas de décès et paralysie

Perte de la vie	max. 10 000 \$
Paralysie (Quadriplégie, Paraplégie, Hémiplegie)	max. 20 000 \$ / accident

Prestation en cas de mutilations (suite à un accident)

Perte des deux mains ou des deux pieds	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la vue complète des deux yeux	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'une main et d'un pied	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un pied et de la vue complète d'un oeil	max. 10 000 \$ / accident
Perte d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident
Perte d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de la vue complète d'un oeil	max. 7 500 \$ / accident
Perte du pouce et de l'index d'une même main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de la parole et de l'ouïe	max. 10 000 \$ / accident
Perte de la parole ou de l'ouïe	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'ouïe d'une oreille	max. 6 667 \$ / accident
Perte des quatre doigts d'une main	max. 3 333 \$ / accident
Perte de tous les orteils d'un pied	max. 2 500 \$ / accident
Perte de l'usage des deux bras ou des deux mains	max. 10 000 \$ / accident
Perte de l'usage d'une main ou d'un pied	max. 7 500 \$ / accident
Perte de l'usage d'un bras ou d'une jambe	max. 8 000 \$ / accident

En cas de pertes multiples résultant d'un (1) accident, seule l'indemnité la plus élevée sera versée.

COUVERTURE VOYAGE | COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA

Urgences médicales à l'étranger	max. 5 000 000\$ à vie
Durée du voyage hors province de résidence	180 jours consécutifs
Hospitalisation d'urgence (à l'extérieur de la province de résidence) - Chambre semi-privée - Services et fournitures fournis	100% des frais (frais raisonnables et habituels)
Annulation / Interruption de voyage	5 000\$
Transport terrestre d'urgence	20 000\$
Transport aérien d'urgence	500 000\$
Transport famille	15 000\$
Transport au chevet	Aller-retour en classe économique
Retour du compagnon de voyage	10 000\$
Retour accompagné d'enfants à charge mineurs	5 000\$
Repas et hébergement	3 000\$ + 150\$ / jour
Retour du véhicule	5 000\$
Rapatriement / Identification du corps	15 000\$ / 5 000\$
Services médicaux IRM (diagnostic)	7 500\$
Accidents dentaires	5 000\$
Soins infirmiers	Max. de 50 \$ / quarts de travail
Services d'un médecin ou d'un chirurgien (dûment qualifié) Médicaments (délivrés sur ordonnance d'un médecin ou d'un chirurgien qualifié) Services d'un médecin anesthésiste (dûment qualifié) Services en clinique externe (fournis par un hôpital)	100% des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Béquilles Lit d'hôpital Attelles Canes Écharpes Bandages Appareils orthopédiques Autres prothèses approuvées par l'assureur	100% des frais - achat ou location (frais raisonnables et habituels)
Chiropodiste Chiropraticien.ne Ostéopathe Physiothérapeute Podiatre	300\$ / praticien.ne
Services d'assistance internationale	Inclus
Limite d'âge	85 ans ou moins

ASSISTANCE ANIMAUX DOMESTIQUES | FBA SOLUTIONS

Ce service vous permet d'obtenir du soutien téléphonique sur divers sujets en lien avec votre chat ou votre chien. Besoin d'assistance? **Composez le 1 888-721-4070.**

Les couvertures de votre régime sont offertes par :



Assomption Vie

Santé complémentaires, dentaire
et maladie grave



La Compagnie d'Assurance AIG du Canada

Voyage et accident



FBA Solutions

Assistance animaux domestiques



Huni PAE

Programme d'aide



Maple

Télémédecine

Les renseignements fournis sont à titre indicatif, les clauses du contrat de couverture prévalent. Certaines limites d'âge peuvent s'appliquer. Un billet médical peut être requis et certains services doivent être rendus par un.e professionnel.le reconnu.e. Il est important de valider l'existence d'autres couvertures et de les comparer.

Plan Major
On parle vrai.

www.planmajor.ca
etudiant@planmajor.ca